

## Budget de la MRC de Rimouski-Neigette UNE HAUSSE LIMITÉE À L'IPC

Rimouski, le 24 novembre 2022 – En dépit de l'inflation et de la hausse importante des coûts des biens et des services, les élu.es du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette ont adopté, hier, le budget 2023 en limitant la hausse à l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans les faits, le budget équilibré augmentera de 6,6 %, passant de 8,8 millions de dollars à 9,4 millions de dollars, une hausse 586 148 \$.

« Nonobstant le contexte économique difficile où tout augmente, ce budget s'inscrit dans la continuité. Nous avons réussi à limiter la hausse au strict minimum, sans impacts majeurs pour les contribuables, sans bris de services et en poursuivant nos efforts dans le développement économique », note le préfet, Francis St-Pierre.

Comme pour toute organisation ou citoyen, les maires ont constaté des hausses importantes dans de nombreux domaines, tels les assurances, les services professionnels, les salaires et les équipements, tout en ayant encore des contre-effets de la COVID comme une diminution de la clientèle dans les transports collectif et adapté.

### Revenus

Comme par les années passées, la majorité des revenus reposent sur trois sources principales, à savoir la quote-part des municipalités, les transferts gouvernementaux et les revenus associés à l'éolien, ces derniers se chiffrant à environ 1 M\$ dont la presque totalité est remise aux municipalités.

### Dépenses

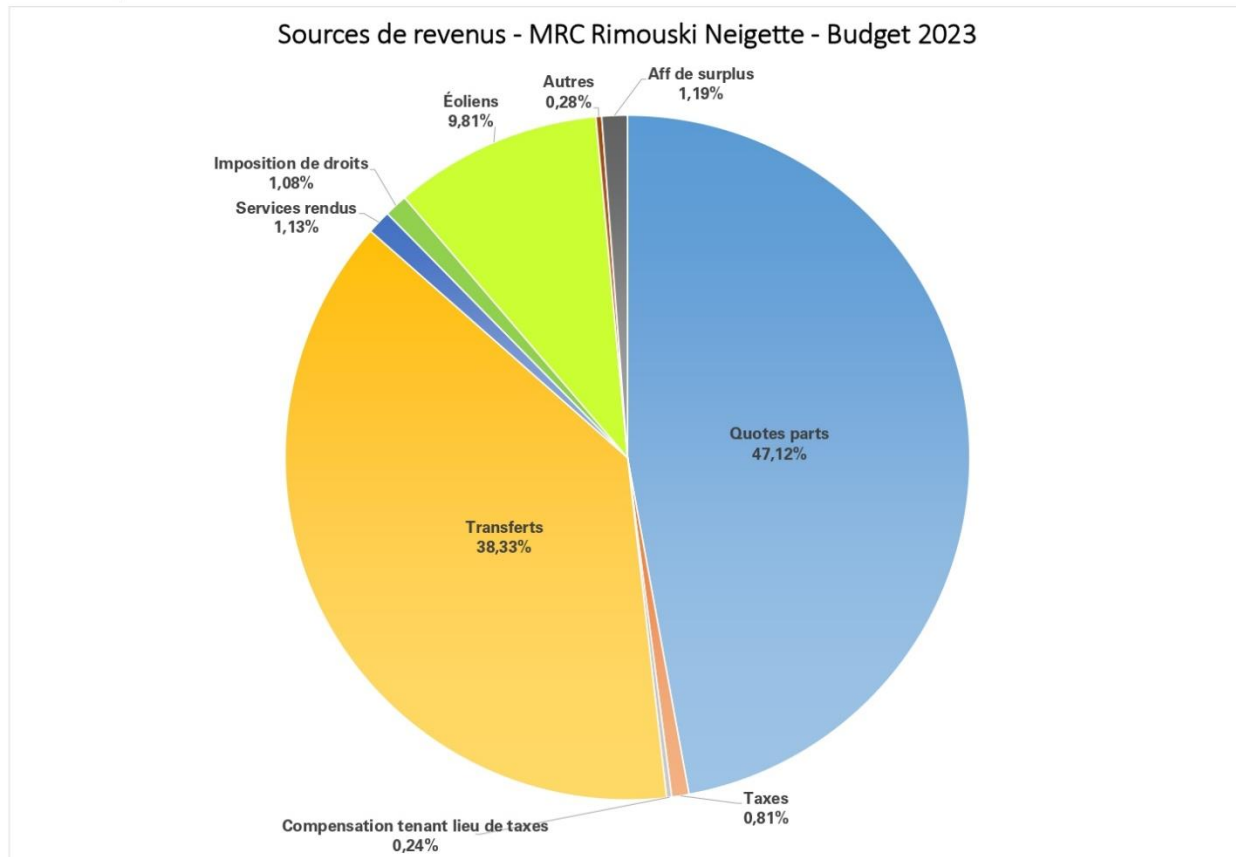
Outre la remise des gains de l'éolien, les principales dépenses prévues au budget 2023 sont conformes à des mandats de la MRC comme la gestion des matières résiduelles et le développement socio-économique, à titre d'exemples la contribution de 1,2 M\$ à la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) ainsi que celle destinée au Collectif de développement régional (CRD). En outre, des augmentations sont aussi constatées pour des services comme l'évaluation et le transport collectif. Un montant de 775 000 \$ est alloué pour le développement local et intermunicipal, la vitalisation ou la culture.

### Quotes-parts

Pour équilibrer ce budget, une hausse de 308 522 \$ a été effectuée pour les quotes-parts, un montant réparti au prorata entre les neuf municipalités de la MRC et le Territoire non organisé (TNO) du Lac-Huron. De ce montant, plus du tiers est attribuable au Service régional de sécurité incendie. Rappelons que depuis deux ans, les élu.es de la MRC ont décidé de stabiliser au fil des ans les investissements à venir et d'éviter d'importantes fluctuations lors d'achats d'équipements coûteux.

## TNO

Le territoire non organisé du Lac-Huron (TNO) est un territoire géré par la MRC de Rimouski-Neigette avec les pouvoirs habituellement dévolus aux municipalités. Pour le budget 2023, la taxe foncière passera de 0,72 \$/100 \$ d'évaluation à 0,67 \$/100 \$. Cette baisse du taux de taxation s'explique par une augmentation de la richesse foncière de 15 % pour une augmentation des dépenses de seulement 6,4 %.



*Bas de vignette :*

*Les trois sources principales des revenus sont la quote-part des municipalités, les transferts gouvernementaux et les revenus associés à l'éolien, ces derniers se chiffrant à environ 1 M\$ dont la presque totalité est remise aux municipalités.*

SOURCE : Robert Pelletier  
Conseiller en communication  
418 724-5154 poste 225  
418 739-5833 (cellulaire)  
[communications@mrc-rn.ca](mailto:communications@mrc-rn.ca)